

Première rencontre du SNPTES

avec Madame Bénédicte Durand, nouvelle présidente du CNOUS

Le SNPTES attaché à un dialogue social ouvert et constructif a pu s'entretenir avec Bénédicte Durand, nouvelle présidente du CNOUS.

La Présidente du CNOUS était accompagnée de M. Clément Cadoret, Directeur général, et de Mme Hélène Maury, Sous Directrice des Ressources humaines et de la Formation.

La délégation du SNPTES était composée de M. Alain Halère, secrétaire général du SNPTES, Mme Marie-Ange Kelchlin secrétaire nationale en charge du secteur Crous, Mme Nathalie Frayon, secrétaire nationale en charge de la défense des personnels et de M. Rachid Doverne délégué en charge du secteur Crous Île-de-France.

Lors de cet échange très ouvert, plusieurs points importants ont pu être évoqués en toute transparence. Le SNPTES a ainsi pu débattre avec la présidente autour de problématiques concernant aussi bien les personnels que les étudiantes et étudiants.

Ainsi, le SNPTES a pu rappeler son **attachement à l'existence du CNOUS et son réseau des CROUS**. La présidente a rassuré en indiquant qu'elle avait pour mission de maintenir et de renforcer le réseau.

Les **conditions de vie des étudiants ont un impact sur les conditions de travail des personnels et vice versa**. Dans un contexte de forte précarité étudiante, le SNPTES rappelle que l'emploi de personnels de toute catégorie est nécessaire au bon fonctionnement des cités universitaires et des chaînes de restauration. Ainsi, **les 110 ETP (équivalents temps pleins) annoncés doivent être répartis de façon équitable sur l'ensemble des fonctions et non être uniquement destinés à l'emploi de fonctions supports**.

Le SNPTES a vivement critiqué les inégalités croissantes dans les rémunérations des personnels en fonction de leurs statuts. En effet, il existe des disparités flagrantes entre les rémunérations des fonctionnaires, des Personnels ouvriers (PO), des personnels recrutés en Contrat à Durée indéterminée (CDI) et Contrat à Durée déterminée (CDD). Ces écarts créent non seulement des inégalités au sein de nos établissements, **mais ils suscitent également des tensions et une baisse de motivation parmi nos collègues**.

Pour le SNPTES, il faut mettre fin aux recrutements de personnels contractuels rémunérés bien au-dessus des salaires des personnels ouvriers, des fonctionnaires et des autres personnels contractuels. **Les problèmes d'attractivité de nos métiers doivent être réglés par une revalorisation de l'ensemble des personnels exerçant ces fonctions, pas par des politiques d'individualisation exacerbées**.

Le SNPTES a également insisté sur le fait que **les coupes budgétaires annoncées ne devaient pas mettre un frein à la rénovation du parc immobilier du réseau**. La souffrance et le mal-être des personnels des CROUS sont sans conteste en lien avec des conditions de travail dégradées. La présidente, Bénédicte Durand a ainsi pu insister sur son objectif premier qui sera de faire disparaître l'insalubrité.

Enfin, le SNPTES a pu aborder en toute transparence, des cas individuels de personnels en souffrance. **Pour le SNPTES, la qualité de vie et des conditions de travail doivent d'abord venir d'un encadrement bienveillant et attentif au bien-être au travail**. Le SNPTES a demandé à la présidente de veiller à ce que chaque encadrant soit formé à la gestion d'équipe. **Le SNPTES condamnera et dénoncera toute situation de « management » déviant**. La Présidente a assuré que toutes les mesures seraient mises en œuvre pour mettre fin à ces situations.

Choisy-le-Roi, le 5 mars 2024